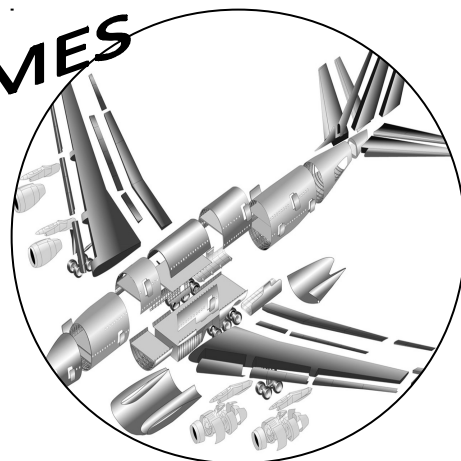


# AERONAUTIQUE

## Option SYSTEMES



### OBJECTIF DE LA FORMATION

Le titulaire de ce bac pro assure l'entretien, la réparation et la mise en oeuvre des aéronefs, seul ou sous le contrôle d'un encadrement technique. Ses connaissances des matériaux, des procédés d'assemblage et montage, sur les fluides et l'électricité font sa spécificité.

Il connaît le fonctionnement de l'ensemble des systèmes et peut en diagnostiquer les pannes.

Il pose, dépose, démonte, monte, règle et contrôle les ensembles et sous-ensembles mécaniques et électriques. Il participe aux essais au sol et aux enquêtes techniques.

Il communique en français et en anglais avec les organismes officiels, les services d'aéroport, les clients et les fournisseurs. Il exerce son activité en atelier, en hangar ou sur piste, soit dans les entreprises de construction d'aéronefs, soit dans les entreprises exploitantes.

Le bachelier de l'option cellule possède des connaissances en électronique.

### HORAIRES

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	DURÉE HORAIRE CYCLE 3 ANS
FRANÇAIS - HISTOIRE GÉOGRAPHIE – EDUCATION A LA CITOYENNETÉ	380H
MATHÉMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	349H
LANGUE VIVANTE	181H
ARTS APPLIQUES – CULTURES ARTISTIQUES	84H
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	224H
<hr/>	
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	1152H
ECONOMIE – GESTION	84H
PRÉVENTION -SANTÉ - ENVIRONNEMENT	84H
FRANÇAIS ET/OU MATHÉMATIQUES ET/OU LANGUE VIVANTE ET/OU SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ET/OU ARTS APPLIQUÉS	152H
<hr/>	
<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ</b>	210H
<hr/>	
<b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</b>	22 semaines

### CONDITIONS D'ADMISSION

- les élèves issus des classes de 3ème

### APRES LE DIPLOME

Le titulaire de ce BAC PRO est amené à travailler sur tous types d'avions et d'hélicoptères ainsi que sur les ensembles propulsifs spatiaux. Il peut exercer son métier chez les constructeurs, dans les compagnies aériennes et chez leurs sous-traitants ainsi que dans les ateliers de révision et de réparation. (vers une poursuite d'études)

- Une année de formation supplémentaire (Mention Complémentaire Aéronautique) peut permettre d'acquérir les bases théoriques requises par la réglementation européenne, pour l'obtention de la licence professionnelle aéronautique dite « Part 66 - B1.1 ».

- En BTS Aéronautique.

